

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00010

Numéro SIREN : 844 988 303

Nom ou dénomination : 3B

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2023 sous le numéro de dépôt 5068

DGEIP N° 203
Formulaire obligatoire (article 222-25
A) du Code général des impôts

TRIBUNAL de COMMERCE de MONTAUBAN

NTUBA

Republique Française

(T. et G.)

Ex
3 1



②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3B (SAS)

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		services *			217		218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
		Variation de stocks (marchandises)*						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		
Autres charges externes* :		(dont crédit-bail :	- mobilier :	- immobilier :			242	929	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont CFE et CVAE *	243				244	9 277	
Rémunérations du personnel*							250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		
Dotations aux amortissements*							254		
Dotations aux provisions							256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262			
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	10 206		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-10 206		
Produits financiers (III)						280	89 173		
Charges financières (V)						294	4 729		
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	74 238		
B- RÉSULTAT FISCAL						312	74 238		
Régime d'imposition	Reporte le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					312	74 238		
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epies-ets d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	4 459		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641				
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	10 476		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	10 476		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3B
Société par actions simplifiée
au capital de 26 800 euros
Siège social : 22 rue Hoche
82000 MONTAUBAN
RCS MONTAUBAN 844 988 303

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin à 18 heures au siège social

Monsieur Valentin EYCHENNE, propriétaire de la totalité des 2 680 actions de 10 euros composant le capital social de la société 3B, Associé unique et seul Président de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Valentin EYCHENNE, associé unique, a arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs à donner.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à **74 238 euros** de la manière suivante :

- Dotation de la réserve légale à hauteur de 10 % du capital social soit 2 630 €
- Le solde au poste « autres réserves » soit 71 608 €

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère les pouvoirs les plus étendus au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet toutes les formalités de publication.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Valentin EYCHENNE

Associé unique



3B

Société par actions simplifiée
au capital de 26 800 euros
Siège social : 22 rue Hoche
82000 MONTAUBAN
RCS MONTAUBAN 844 988 303

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023**

**AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à **74 238 euros** de la manière suivante :

- | | |
|--|----------|
| - Dotation de la réserve légale à hauteur de 10 % du capital social soit | 2 630 € |
| - Le solde au poste « autres réserves » soit | 71 608 € |

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée au titre des trois derniers exercices.

Valentin EYCHENNE
Président

